

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 30**

présenté par
M. Mazaury

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 61, supprimer les mots :

« , pour la même raison, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, à la suite de la suppression d'un alinéa par la commission des affaires européennes.